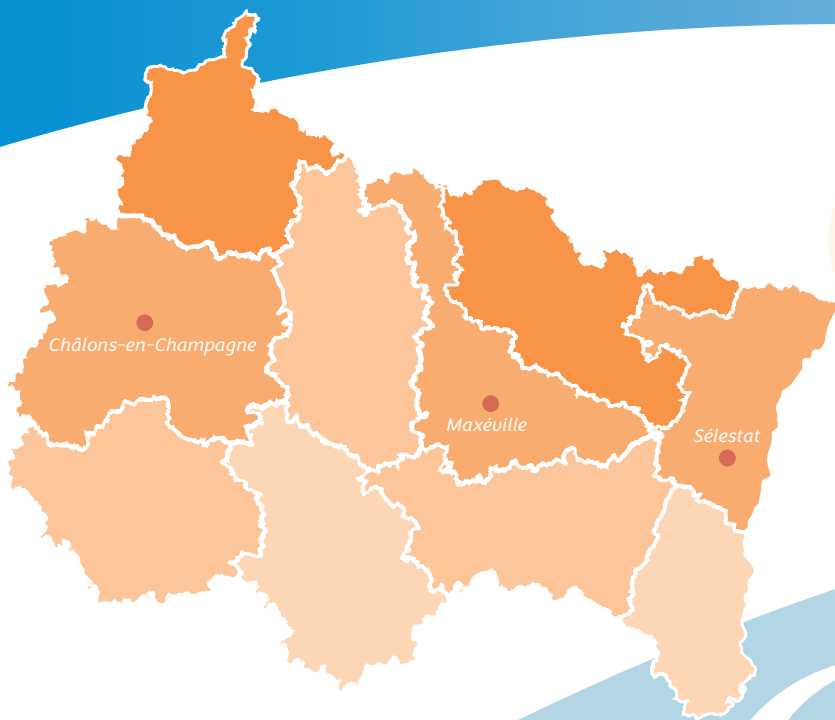


# Plan stratégique

du Centre Régional d'Études, d'Actions et d'Informations  
en faveur des personnes en situation de vulnérabilité du Grand Est

## 2024-2026



*“Ensemble, s’engager  
pour la qualité de vie  
et le pouvoir d’agir  
de chaque personne”*

## 1. S'adapter & innover

Le CREAI entend poursuivre et renforcer ses actions dans toutes les dimensions prévues par son cahier des charges : formations, information, études & observation, journées d'étude, commissions thématiques... Ces actions doivent s'adapter aux besoins évolutifs de l'ensemble des acteurs du champ de la santé au sens de l'OMS, et concerner notamment :

- ✓ **Les politiques publiques.** Les actions du CREAI s'attachent aux différentes réformes qui touchent le secteur social et médico-social. Cela concerne prioritairement :
  - Le champ du handicap ,
  - Le champ de la protection de l'enfance

- ✓ **La transformation de l'offre les évolutions des pratiques.** Les actions du CREAI prennent en compte, analysent et accompagnent les changements de paradigme de l'action sociale et médico-sociale : l'articulation croissante avec le milieu dit « ordinaire », le travail en partenariat sur les territoires, l'intersectorialité, la diversification de l'offre d'accompagnement et celle des métiers.

- ✓ **Des publics et des champs diversifiés.** Les actions du CREAI s'adressent et impliquent l'ensemble des acteurs du champ de la santé au sens de l'OMS : le secteur social (protection de l'enfance, inclusion sociale), le secteur médico-social (handicap, personnes âgées), le secteur de la formation et de l'insertion professionnelle des jeunes et des adultes, le secteur sanitaire ou tout autre acteur contribuant à une société plus inclusive. Elles peuvent être mises en œuvre auprès des professionnels, des bénévoles (comme les administrateurs des associations du secteur par exemple), des proches aidants, des personnes en situation de vulnérabilité, et des étudiants. Pour les exercices 2024-2026, le CREAI visera à renforcer ses interventions dans :
  - Le secteur de la protection de l'enfance,
  - Le secteur des personnes âgées,
  - Le secteur de l'insertion professionnelle.

- ✓ **L'adéquation entre les besoins territoriaux et l'offre de réponse.** Le CREAI est en relation permanente avec les organisations du secteur social et médico-social, et les autorités de tarification. À ce titre, il joue en continu un rôle d'observateur des caractéristiques des publics, et de l'offre d'accompagnement. Il partage cette connaissance avec l'ensemble des acteurs intéressés.

- ✓ **Les thématiques qui promeuvent les personnes accompagnées en tant qu'acteurs sociaux et sujets de droit, et/ou qui visent à améliorer leur parcours de vie.** Les actions du CREAI visent notamment à favoriser :
  - l'autodétermination et l'exercice des droits des personnes,
  - la pair-aidance,
  - l'inclusion sociale et professionnelle,
  - l'amélioration de l'accompagnement des personnes en situation de double vulnérabilité (jeunes relevant de l'ASE et de la MDPH, personnes handicapées vieillissantes).

- ✓ **L'innovation.** Les actions du CREAI proposent et/ou s'appuient sur des méthodologies évolutives et des outils adaptés. Cela dans différents champs d'action prioritaires pour 2024-2026 :
  - les formations : développement d'approches participatives, ludo-éducatives, et recours à la pair-formation,
  - les études : montée en compétence sur les études d'impact et l'analyse prospective,
  - les outils numériques.

- ✓ **Une approche ouverte sur l'Europe.** La proximité avec plusieurs pays européens, et notamment la Belgique, est un atout qui doit permettre au CREAI d'étayer ses différentes missions.

## 2. Poursuivre la dynamique de travail en réseau

*Le CREAI a activement développé son tissu partenarial. Cette dynamique, qui concerne la diversité des niveaux d'intervention de notre Centre, est une source de richesse par les échanges et la veille informationnelle qu'elle procure. Elle doit ainsi être poursuivie voire s'amplifier. Un travail de tissage partenarial doit être renforcé dans les secteurs personnes âgées et protection de l'enfance.*

### ✓ Au niveau national :

- poursuivre notre engagement actif dans la gouvernance et les travaux de l'ANCREAI,
- poursuivre notre coopération avec le GNCRA.

### ✓ Au niveau des institutions régionales et départementales :

- Prolonger la qualité des liens avec l'ARS,
- Poursuivre l'implication du CREAI au sein de la CRSA, et de la CSMS notamment,
- Poursuivre notre engagement dans les instances techniques régionales : CTRA, réunion des fédérations médico-sociales et têtes de réseau.

- Renforcer la place du CREAI dans les CDCA
- Conforter les liens avec les Conseils Départementaux, les ODPE, les MDPH et MDA, la Région, la DREETS
- Prolonger notre engagement au sein du CESER et de la CRESS

### ✓ Avec les acteurs des territoires :

- Poursuivre la coopération avec le CHU de Reims au titre du CRA Champagne-Ardenne et renforcer nos actions dans ce domaine
- Stabiliser le rôle du CREAI auprès de l'association Un Avenir Après le Travail dans son développement en région Grand Est
- Poursuivre notre collaboration avec Différent & Compétent en Champagne-Ardenne
- Poursuivre notre action au sein du Centre Ressources Polyhandicap Grand Est et du Centre Ressources Intimagir
- Développer les liens avec d'autres acteurs ressources (CREHPSY, ERHR...)

## 3. Dynamiser la vie associative

*La richesse des travaux et réflexions du CREAI provient non seulement de son équipe technique, mais aussi de ses adhérents. Dynamiser la vie associative apparaît comme le moyen de renforcer le rôle d'expert et d'observateur du CREAI, et de renforcer son attractivité auprès des acteurs du territoire régional.*

*Cela suppose de :*

✓ **Donner un rôle actif aux personnes qualifiées membres du CREAI.** Le CREAI s'entoure d'experts dans différents champs (protection de l'enfance, gérontologie, éthique, sciences humaines...) qu'il faut pouvoir mobiliser à différentes occasions, dans les instances de gouvernance comme lors d'actions réalisées par l'équipe technique.

✓ **Renforcer les liens du CREAI avec ses adhérents** : le territoire vaste de la région Grand Est, le plan de charge de chaque acteur et leur inscription dans différents réseaux peuvent

jouer comme des facteurs d'éloignement, qu'il faut maîtriser. Renforcer les liens du CREAI avec ses adhérents passe prioritairement par :

- Des rencontres entre les directions et les gouvernances respectives,
- Des temps de rencontres entre adhérents, à visée informative voire formative sur des thèmes particuliers. Ces rencontres peuvent être organisées en petits, moyens ou grands groupes.

### ✓ Développer les services pour les adhérents et les contributeurs

- Alimenter l'espace réservé aux adhérents et contributeurs sur le site du CREAI avec des vidéos thématiques,
- Offrir un espace de communication aux adhérents sur leur actualité et leurs projets (offre nouvelle, événement...).

## 4. S'améliorer en continu

**La qualité des activités du CREAI repose aussi sur l'efficacité de son organisation interne. Certains champs ont été particulièrement investis ces dernières années et demandent à poursuivre leur structuration, d'autres constituent des espaces de travail nouveaux.**

✓ **La communication.** Communiquer plus efficacement pour être mieux identifié des acteurs sur la diversité de nos missions et de nos actions est un enjeu fort. Il s'agit pour le CREAI de :

- Diversifier les canaux de diffusion en déployant nos communications sur les revues, les newsletters, les réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn...), le site internet, le catalogue des formations...,
- Assurer une communication ciblée (le bon support au bon destinataire au bon moment) grâce à une organisation efficiente.

✓ **Le système d'information interne.** Le CREAI s'est doté de plusieurs outils de gestion aux fonctionnalités performantes. Il convient d'optimiser leur usage pour assurer le bon suivi de l'activité du CREAI.

✓ **La cybersécurité.** Le fonctionnement du CREAI dépend, comme bien d'autres acteurs, de l'opérationnalité de son système informatique. Se prémunir des risques et se préparer à réagir aux cyberattaques est devenu une nécessité.

✓ **L'intelligence artificielle** doit être intégrée à nos méthodes de travail, pour leur permettre de gagner en efficacité.

✓ **La démarche qualité**

- **La certification Qualiopi** participe de la reconnaissance et de la légitimité du CREAI. Le maintien de l'amélioration continue de la qualité doit assurer le renouvellement de la certification Qualiopi.
- **La démarche QVCT.** La qualité des actions du CREAI passe aussi par le sens qu'y mettent ses salariés, et la qualité de leurs conditions de travail.

## Glossaire des acronymes

ANCREAI	Fédération Nationale des CREAI
ARS	Agence Régionale de Santé
ASE	Aide Sociale à l'Enfance
CDCA	Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie
CESER	Conseil Economique, Social et Environnemental Régional
CHU	Centre Hospitalier Universitaire
CRA	Centre Ressources Autisme
CREAI	Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité
CREHPSY	Centre de Ressources Handicap Psychique
CRESS	Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire
CRSA	Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie
CTRA	Comité Technique Régional de l'Autisme
DREETS	Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
DRJSCS	Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
ERHR	Equipe Relais Handicaps Rares
ESSMS	Etablissements et services du secteur social et médico-social
FALC	Facile à Lire et à Comprendre
GNCRA	Groupement National des Centres Ressources Autisme
HAS	Haute Autorité de Santé
MDA	Maison Départementale de l'Autonomie
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
ODPE	Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
QVCT	Qualité de vie et des conditions de travail
SERAFIN-PH	Services et Etablissements : Réforme pour une Adéquation des FINancements aux parcours des Personnes Handicapées